

# Bulletin de participation et de procuration



**Le vote par procuration** donne pouvoir au mandataire d'assister à l'assemblée générale ainsi qu'aux assemblées qui seraient réunies sur nouvelle convocation, ou sur convocations successives. Le mandataire est obligatoirement soit un-e sociétaire du même collège que vous, soit le/la président-e de l'assemblée générale.

**En l'absence d'indication d'un mandataire**, le vote sera réputé favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

## Participation à l'assemblée générale ordinaire

IMPORTANT : Vous ne devez cocher qu'une seule des cases séparées par les « OU »

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale (le cas échéant) \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Collège \_\_\_\_\_

**Je participerai physiquement à l'assemblée générale ordinaire et je voterai sur place.**

➔ Dans ce cas je retourne ce bulletin à Enercoop Languedoc-Roussillon pour réception au plus tard le 24 mai 2019.

**OU**

**Je donne procuration à un-e autre sociétaire de mon collège qui sera présent-e à l'AG du 25 mai 2019 :**

➔ Dans ce cas, je retourne ce bulletin à la personne à qui je donne procuration.

Raison sociale (le cas échéant) \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Code postal  Commune \_\_\_\_\_

**OU**

**Je ne désigne personne.**

➔ Le vote sera réputé favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

